

Compte rendu réunion CSR du 30/05/2022 à IFS

Absents excusés : DAHIREL Laurent, AZE Didier, LEFEBVRE Jean Michel

Présents en visio : PARMENTIER Patrick, POIGNIE Adrien

Présents : DUPUY Marc, DRUDI Bernard, LESEUR Gérard, ANTOINE Philippe, FORGET Jean, CANUET Jacques, CHRETIEN Daniel, CHATRY Jérôme.

En tout début de séance, j'explique que j'ai apporté quelques modifications à l'ordre du jour pour répondre à des situations à traiter assez rapidement.

1-Finales championnat Normandie

Comme le souligné Adrien, avec le précédent règlement du Championnat Normandie, un ou une joueuse pouvait se retrouver à disputer deux tableaux différents.

Nous proposons donc de limiter à un tableau pour chaque participant.

Le libre choix aux joueurs de choisir le tableau soit de sa catégorie d'âge, soit sur le tableau supérieur, si ses points le permettent.

De plus, rajouter sur le règlement que les formules de tableaux (élimination directe ou classement intégral) pourront être adaptées par le JA en fonction des conditions de jeu et du nombre de participants.

2- Titres par équipes

- Présentation des problèmes rencontrés durant la journée des titres :

Pour rappel, le club de l'ALCL Grand Quevilly s'était positionné pour cette compétition. Depuis le mois de Novembre, le club n'avait pas retourné la convention signée.

Environ 1 mois et demi avant la compétition, le club a envoyé un mail en disant qu'ils avaient mal lu la convention et qu'ils ne pourraient pas disposer des 22 tables demandées mais n'avaient que la possibilité pour 16 tables. Après échange par téléphone, nous avons modifié notre besoin en demandant 16 tables. Quelques minutes après cet échange, le président de l'ALCL m'a recontacté car au final, il ne disposait plus de 16 tables pour tout le week end car le gymnase annexe de sa salle spécifique était réquisitionné par le basket, à partir de 13h.

Au vu du timing très serré pour trouver une solution de repli, j'ai modifié les horaires de compétition en demandant par contre un besoin de 16 tables jusqu'au dimanche midi et de 10 tables à partir de 13h... « pas de problème » !!!

Lors de ma venue le dimanche matin, j'ai très vite constaté que la salle proposée ne pouvait pas accueillir 10 aires de jeu conformes et que les conditions de jeu allaient être trop minimales pour avoir de la crédibilité. Après plusieurs études de proposition, j'ai décidé de prononcer l'exportation de la rencontre de PN, dans un club voisin, au CP Quevilly, qui avait proposé spontanément cette possibilité. Bien évidemment et à juste titre, un des clubs de PN qualifié a exprimé son mécontentement. Ainsi les finales de R1, R2, R3 et R4 se sont déroulées à l'ALCL Gd Quevilly et la finale de PN au CP Quevillais.

Suite à cet incident, nous avons donc indiqué à Patrick Parmentier, responsable des organisations, de modifier les dimensions des aires de jeu demandées sur les conventions (passage en 10*5, au lieu de 9*4.5).

- *Equipe en retard lors de la journée des titres*

Pour les titres par équipes, niveau R4, la rencontre de 1/4 de finale, opposant SOTTEVILLAIS 3 à EQUEURDREVILLE 2, était prévue pour un début de rencontre à 14h. A 14h30, l'équipe de SOTTEVILLE 3, absente et n'ayant pas prévenue de son retard, l'équipe de EQUEURDREVILLE 2 a déposé une réserve auprès du JA afin de demander le forfait de l'équipe de Sotteville 3.

Avant cette réserve, vers 14h15, l'équipe de Sotteville avait été sollicitée et il s'avère qu'ils avaient commis une erreur d'horaire, pensant que cela se jouait à 16h. Ils ont dit qu'ils partaient au plus vite et sont arrivés à 15h10. La rencontre s'est déroulée avec une victoire de EQUEURDREVILLE 2, 08 à 04.

Nous ne sommes pas favorables à une décision de forfait. Cependant nous proposons une défaite par pénalité 14/0 et une amende forfaitaire de 50 €.

Certains membres de la CSR ont souligné que ces titres par équipes se déroulaient depuis trois ans sur le secteur 27-76 et qu'il serait favorable de les positionner 14-50-61, l'an prochain. Patrick Parmentier en a bien pris note mais a également indiqué que pour les positionner dans ce secteur, encore faudrait-il avoir des propositions de salle...

3- Mise à jour du règlement « championnat par équipes » :

- *Règles de participation des féminines à plusieurs championnats par équipes*

Nous avons évoqué lors d'une précédente CSR, la possibilité de limiter à un classement maximum la participation des filles, pour une même journée, au championnat par équipes masculin. Mais avec les nouvelles recommandations fédérales, nous ne pouvons pas être plus restrictifs que la Fédé.. donc abandon de cette possibilité.

- *Nombre de montées de D1 secteur 27-76 vers R4*

Après plusieurs échanges mais également au vue du nombre des descentes dur le secteur 27-76 du nombre d'équipes par division (en cause de toutes les descentes de PN vers la R1 27-76), nous n'apporterons pas de modifications du nombre de montées de D1 27-76 vers la R4, mais plutôt nous créons une poule supplémentaire sur le secteur 27-76.

Les membres de la CSR du secteur 14-50-61 ne voient aucune utilité de créer une nouvelle poule en division R4 sur le secteur 14-50-61 pour cette année. Toutefois, nous en gardons la possibilité si la demande est faite.

- *Diverses modifications sur règlement*

J'ai démarré cette partie en indiquant que, suite au questionnaire reçu de la part du président de l'ESPTT, Patrick Parmentier, sur les prestations d'arbitrage et les obligations des clubs, nous n'apporterions pas de modification sur nos règlements sans demande avisée du conseil de Ligue. Certains membres de la CSR ont exprimé leurs désaccords avec cette enquête jugée très déplacée.

Concernant les propositions de modifications sur le règlement championnat par équipes 2022-2023, vous trouverez ci-joint le nouveau règlement (en rouge barré les spécificités supprimées, en vert, les modifications apportées)

4- Décisions commissions sportives et IRD

Pour débiter ce point de l'ordre du jour, nous avons demandé à Jean Forget qu'elles étaient les modalités quant aux retours de décisions de l'IRD ; car à ce jour nous n'avions eu aucun retour des IRD passées..

Jean FORGET nous a alors rappeler que suite à l'IRD, le joueur va être destinataire de la décision de l'IRD par courrier recommandé. A partir de la réception de cette décision, le joueur peut faire appel ce cette décision. Donc tant que la période d'appel n'est pas terminée, les décisions ne peuvent être communiquées.

Nous avons convenu, qu'à partir du moment où les temps d'appel seraient passés, que l'IRD transmettrait les résultats à : le club du joueur concerné, la CSR et ses membres et le Président de Ligue.

- Résultats IRD

Il s'est bien présenté lors de cette IRD qui a duré environ 1h30, les membres de l'IRD n'ont pas prononcé de sanctions vis-à-vis de ses agissements. Avec les éléments présentés, il était difficile de justifier de procédures délibérément frauduleuses. L'IRD a tout de même fortement conseillé au convoqué de stopper ses agissements et surtout de s'apaiser vis-à-vis de ses remarques formulées concernant la ligue et ses membres.

- Résultats de l'IRD et

Les deux personnes ne se sont pas présentées à cette convocation.

Le capitaine joueur, est sanctionné de 6 mois avec sursis d'éligibilité au sein de son club (actuellement président, mais sursis pour ne pas mettre en danger le club de Ste Suzanne sur Vire) et d'une phase de suspension de pratique de tennis de table en tant que joueur, en championnat par équipes.

Le juge arbitre a perdu son grade de JA1 et devra valider son grade, lors d'un recyclage, s'il souhaite à nouveau officier.

Suite à l'intervention de Jean FORGET, Jacques CANUET s'est indigné des sanctions prononcées, jugées disproportionnées, entre le capitaine et M....., qui lui n'a aucune sanction.

J'ai été alerté du fait que le club de Donville USM n'avait pas reçu mon courrier de rappel à l'ordre quant à la duplication de la feuille de rencontre (sans modification). Je me suis engagé à recontacter le club et à renvoyer au club concerné, ainsi qu'aux membres de la CSR, le courrier initial que j'avais réalisé.

5- Préparation mise en poule saison 2022-2023

Quelques informations :

-le club de Honfleur supprime son équipe 2 évoluant au niveau R3

-l'équipe de ATT Havre 1 refuse la montée vers la N3. Nous sommes en attente de la décision du deuxième, à savoir CP Quevillais 2

Voici ma proposition quant aux échéances à venir pour le futur championnat par équipes 2022-2023

- *Diffusion poules nationales certainement à partir le 03 Juillet*
- *Inscriptions équipes L09 du 15/07/2022 au 08/08/2022 (avec leurs desideratas)*
- *Mise en poule dans la semaine du 22 Août pour une diffusion aux clubs quelques jours plus tard, après validation de la CSR.*

6- Compte-rendu des différentes compétitions régionales.

- *Finales par classement :*

Bon déroulé de compétition à Flers. Nous avons reconfirmé que comme le prévoyait le règlement, un « tirage par blocs » sera réalisé pour la mise en poule, afin de ne pas retrouver des joueurs du même département dans la même poule.

- *Critériums :*

A la demande d'Adrien, responsable de la compétition, nous proposons, pour le niveau régionale 2, la suppression d'1 zone de compétition (passage de 3 à 2 zones) mais avec une possibilité de passer sur des tableaux à 24 joueurs.

Corpos :

Compétition qui s'est bien déroulée, avec de bons résultats au niveau national.

7- Poursuite des Interclubs et évolution de cette compétition??

Bernard a pris la parole pour expliquer à nouveau les causes de la suppression de cette épreuve pour cette année. Après réflexion et échanges, nous proposons de ne pas reconduire cette compétition car peu de clubs s'y inscrivent pour le challenge sportif ; c'est plutôt pour essayer de répondre aux obligations de notre article 1 du règlement régional par équipes. Pour cela, nous avons rajouter (en vert dans notre article 1 du règlement ci-joint) une possibilité pour répondre à nos demandes pour l'inscription d'une équipe au niveau régional.

Une idée a retenu notre attention pour créer une nouvelle compétition régionale. Un championnat de doubles régional, avec peut être trois tableaux avec limite de points.....

Pas de questions diverses..

Je vous remercie donc par avance de vos éventuels retours pour des modifications ou des oublis de ma part.

Je vous renouvelle une fois encore mes remerciements pour le travail effectué et votre collaboration et vos participations actives.

Cordialement.

Marc DUPUY – Responsable de la Commission Sportive Régionale